



## **Déclaration liminaire C.A.P.D. du 17 Décembre 2009**

L'écart de rémunération cumulée qui sépare un PE effectuant sa carrière au rythme le plus rapide de celui qui n'est promu qu'à l'ancienneté est considérable (plusieurs dizaines de milliers d'euros). Cette différence est d'autant plus considérable quand on la compare à d'autres corps de la Fonction Publique d'Education où tous progressent au même rythme.

L'existence de plusieurs rythmes d'avancement pénalise davantage les femmes, du fait des interruptions de carrière. Ainsi, si 42,3% des promus à la hors classe sont des hommes, ils ne représentent que 21,3% de la profession. Les professeurs des écoles recrutés à la licence sont également ralentis dans leur avancement par des goulots d'étranglement aux échelons supérieurs. Ils entrent « en concurrence » avec les anciens instituteurs intégrés dans le corps des professeurs des écoles qui n'ont pas été intégrés avec reconstitution de carrière, comme le demandait le SNUipp. La mécanique actuelle des avancements est devenue totalement insatisfaisante, trop lente, elle creuse par ailleurs les inégalités.

C'est pourquoi le SNUipp revendique toujours un avancement au rythme le plus rapide permettant d'atteindre l'indice terminal 783 pour tous.

Nous demandons donc le retrait de la note du barème des promotions, ainsi au plus vite et une fois encore, un groupe de travail pour faire le bilan de la nouvelle grille de notation que nous dénonçons.

Nous avons récemment tenu une CAPD sur la hors classe et je me permets de rappeler qu'en 2007, près de 2 professeurs certifiés sur trois sont partis à la retraite à la hors classe, près d'un sur deux à l'indice terminal de son corps. Les professeurs des écoles ne sont que 14% à partir à la hors classe et seulement 1,6% à partir à l'indice terminal du corps.

Dans l'état actuel des choses, la carrière des enseignants est totalement dépendante du moment où a lieu l'inspection et de la note ... je m'adresse ici aux inspecteurs en leur rappelant qu'ils sont par conséquent les seuls garants d'un semblant d'équité, qu'ils sont, en quelque sorte, les DRH des carrières des enseignants.